

APPEL DES JEUNES DES 45 PROVINCES, DE LA DIASPORA, DES COMMUNAUTÉS ÉTRANGÈRES VIVANT AU BURKINA FASO ET DES MOUVEMENTS ET ASSOCIATIONS DE JEUNESSE LORS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE

Nous, jeunes issus des quarante-cinq (45) provinces, de la diaspora, des communautés étrangères vivant au Burkina Faso, des Mouvements et Associations de Jeunesse,

répondant avec enthousiasme aux États Généraux de la Jeunesse organisés par le Ministère en charge de la jeunesse et Présidés par Son Excellence Monsieur le Président du Faso,

saluons cette initiative qui nous a offert un cadre d'échanges, d'expression et d'apprentissage et nous a permis d'apporter nos contributions, à titre individuel, dans le cadre des Caucus groupes et des panels,

confirmant combien l'avenir de notre patrie nous passionne et nous mobilise au-delà de toute considération politique,

1. Décidons d'engager les associations de jeunes et de jeunesse à se conformer aux dispositions de loi N° 064 – 2015/CNT

- **considérant** la loi N°064-2015/CNT du 20 octobre 2015, portant liberté d'association,
- **considérant** que l'adoption de cette loi, intervenue au terme d'un processus participatif et inclusif avec les acteurs de la société civile, vise la modernisation et la rationalisation du cadre de création et de gestion des associations dans notre pays,
- **adhérant** aux nouvelles obligations définies à l'endroit des acteurs du monde associatif par la nouvelle loi sur les libertés d'association,
- **considérant** qu'une période transitoire d'une (01) année a été accordée à toutes les associations nationales existantes pour se

conformer aux dispositions de ladite loi sous peine de dissolution d'office,

- **constatant** qu'après l'expiration de la période transitoire, bon nombre d'associations de jeunes et de jeunesse n'ont pas entrepris les diligences nécessaires pour se conformer à ces exigences,
- **prenons l'engagement solennel d'œuvrer à la mise en conformité de nos associations de jeunes et de jeunesse avec les dispositions de la loi N° 064 – 2015/CNT ;**

2. Décidons de sensibiliser, d'informer et de mobiliser la jeunesse à s'impliquer activement dans la lutte contre le terrorisme

- **considérant** la recrudescence des attaques terroristes perpétrées lâchement contre les personnes et les biens ces derniers temps dans notre pays aux fins de le déstabiliser et de détruire la paix sociale, gage de tout développement économique et social,
- **considérant** que la bataille contre le terrorisme requiert la mobilisation de toutes les couches de la nation et surtout des jeunes aux côtés des Forces de Défense et de Sécurité,
- **conscients** que le chômage est l'un des terreaux du terrorisme en ce sens qu'il favorise l'enrôlement de la jeunesse abandonnée à elle-même dans les mouvements terroristes en les transformant en bourreau d'autres jeunes,
- **convaincus** que la bataille contre le terrorisme sous toutes ses formes passe par l'éveil des consciences et l'éducation permanente de la jeunesse,
- **prenons l'engagement solennel de nous impliquer pleinement dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes ;**

3. Invitons le Gouvernement à promouvoir l'emploi des jeunes burkinabè

- **considérant** que le capital humain est le principal facteur de la croissance économique, du développement et par conséquent de l'éradication de la pauvreté,
- **préoccupés** par le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, qui constituent un véritable frein au développement économique et social d'une part, et une source de tensions sociales, d'autre part,
- **soulignant** l'urgence et l'impérieuse nécessité de promouvoir l'emploi des jeunes burkinabè dans les domaines en expansion dans notre pays, notamment le secteur minier,
- **rappelant en outre** la recommandation de la commission d'enquête parlementaire de 2016 sur la gestion des titres miniers et la responsabilité sociale des entreprises minières relative à « **la vérification de l'indisponibilité de la compétence au niveau national pour tout recrutement d'un expatrié** »,

recommandons ce qui suit :

- 1) qu'une **étude** soit menée sur la performance du dispositif législatif, réglementaire et institutionnel de promotion de l'emploi des jeunes burkinabè, en tenant compte des dispositifs législatifs, réglementaires et institutionnels de promotion de l'emploi des actifs nationaux des autres pays membres de la CEDEAO pour en faire des recommandations pertinentes en vue de l'amélioration du dispositif législatif, réglementaire et institutionnel de promotion de l'emploi des jeunes burkinabè,

- 2) que **des mesures stratégiques** soient prises en vue de la promotion de l'emploi des jeunes burkinabè dans tous les domaines en expansion dans l'économie nationale,
- 3) que **les moyens nécessaires** soient mis à la disposition des départements ministériels concernés, pour la mise en œuvre et le suivi des recommandations et des mesures visant la promotion de l'emploi des jeunes burkinabè ;

4. Invitons à promouvoir l'accès des jeunes au financement

- **considérant** l'insuffisance des crédits accordés aux jeunes et aux femmes dans le cadre de leur auto emploi,
- **considérant** les difficultés d'accès aux crédits liés principalement à l'indisponibilité des garanties et à l'insuffisance de l'enveloppe financière disponible induisant le faible taux de satisfaction des demandes de financement exprimées par les promoteurs,

recommandons ce qui suit :

- 1) **la révision à la hausse** des montants plafonds accordés aux jeunes dans le cadre du financement de leurs projets,
- 2) **le renforcement de l'enveloppe financière** des Fonds nationaux de financement,
- 3) **la révision à la baisse** des taux d'intérêt pratiqués par les Fonds nationaux de financement ;
- 4) **la mise en place** d'un Fonds de garantie auprès des institutions bancaires au profit des jeunes ;
- 5) **la création de lignes** de bonification des taux d'intérêt au sein des institutions bancaires ;

6) **l'incitation des banques** à participer au capital des PME/PMI par le mécanisme de fonds de capital-risque.

5. Demandons la multiplication des incubateurs d'entreprises et la création d'hôtel pour les PME/PMI

- **Considérant** les multiples difficultés rencontrées par les promoteurs pour concrétiser leurs idées de projets,
- **Considérant** le taux très élevé de mortalité des petites et moyennes entreprises dans notre pays,
- **Convaincus** que l'entrepreneuriat est de nos jours la principale voie pour lutter contre le chômage et le sous-emploi,

reclamons la multiplication des incubateurs d'entreprises et la création d'hôtel de PME / PMI en vue d'accompagner les jeunes promoteurs.

6. Réclamons la réouverture des unités industrielles afin de booster l'emploi des jeunes

- **Considérant** la décennie 1990-2000 qui a été marquée par l'application du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) qui a vu la privatisation de plusieurs unités industrielles au Burkina Faso,
- **Constatant** l'échec des PAS à relancer nos économies sur le chemin de la croissance durable et inclusive,
- **Constatant** le nombre important de travailleurs déflatés/licenciés, la restriction du marché du travail, l'accroissement de chômage, la prolifération des mouvements syndicaux, et la baisse du niveau de vie des populations,

- **Vu** l'impérieuse nécessité de booster l'emploi productif et durable des jeunes ;

recommandons la réouverture et la dynamisation des unités industrielles notamment :

- 1) l'usine Faso FANI de Koudougou ;
- 2) les Grands Moulins du Burkina (GMB) ;
- 3) l'usine de transformation des fruits et légumes de Loumbila ;
- 4) l'usine SOFAPILE de Bobo Dioulasso.

7. Demandons la réalisation d'une étude sur les créneaux porteurs d'emplois

- **Considérant** que le Burkina Faso est un pays qui regorge de nombreuses potentialités qui, malheureusement ne sont pas exploitées de façon optimale,
- **préoccupés** par le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes, qui constituent un véritable frein au développement économique et social d'une part, et une source de tensions sociales, d'autre part,
- **rappelant** les engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à lutter contre la pauvreté et le chômage, tel que contenu dans les conclusions du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, tenu en 2004 à Ouagadougou,
- **notant avec satisfaction** que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) consacre son axe 3 à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi,

- **soulignant** l'urgence et l'impérieuse nécessité de disposer d'une base de données solide en créneaux porteurs pour orienter les jeunes à saisir les opportunités d'emplois pour faciliter leur insertion professionnelle;
- **rappelant en outre** la volonté des jeunes et autres actifs à se fixer dans leurs terroirs pour booster l'économie locale,

recommandons ce qui suit :

- 1) qu'une **étude** soit menée sur les créneaux porteurs d'emplois stables et productifs dans chaque région du pays,
- 2) que les résultats de ces études soient mis à la disposition des collectivités locales pour servir de fondements à l'élaboration des plans régionaux et communaux de développement,
- 3) que des mesures fortes soient prises par les pouvoirs publics pour l'autonomisation des régions à partir de l'exploitation de leurs potentialités;

8. Demandons une révision à la baisse des frais de formation dans les centres publics de formation professionnelle, la création d'un centre de rééducation professionnelle pour les personnes handicapées et l'introduction des modules d'apprentissage de métiers dès le primaire

- **considérant** que l'État joue un rôle éminent dans l'éducation et la formation de la jeunesse burkinabè,
- **considérant** que le Plan national de développement économique et social (PNDES) consacre son axe 2 au développement du capital humain,
- **considérant** que la transformation structurelle de l'économie nationale est tributaire d'une main-d'œuvre qualifiée et suffisante,

- **considérant** que l'accès à la formation professionnelle doit être garanti à tous, spécifiquement aux personnes issues des milieux défavorisés,
- **considérant** que les frais de formation des centres publics de formation professionnelle sont prohibitifs pour la grande majorité de la population,
- **considérant** l'insuffisance de la subvention accordée aux centres publics de formation professionnelle,
- **considérant** la reconnaissance des droits des personnes handicapées à l'emploi et à la formation professionnelle dans notre pays,
- **considérant** l'impérieuse nécessité d'introduire l'apprentissage de métiers dès le primaire,

recommandons ce qui suit :

- 1) la baisse sensible du coût de la formation dans les centres publics de formation professionnelle afin d'en élargir l'accès au plus grand nombre ;
- 2) le développement de l'apprentissage de métiers dès l'éducation de base ;
- 3) la construction d'un dispositif de formation professionnelle pour les personnes handicapées ;
- 4) la création d'un centre de rééducation professionnelle pour les personnes handicapées.

9. Réclamons le reversement de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)

- **considérant** que la valorisation du capital humain, par le biais de la formation professionnelle, est le socle d'un développement social harmonieux et durable,

- **constatant** que l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est un défi majeur dans la plupart des pays africains en général et au Burkina Faso en particulier,
- **convaincu** que la formation professionnelle contribue pleinement à améliorer l'employabilité des jeunes,
- **constant** la faiblesse des ressources propres de l'Etat consacrée à la formation professionnelle et à l'insertion socio professionnelle des jeunes,
- **s'inspirant** des expériences et les bonnes pratiques en matière d'employabilité des jeunes et de financement de la formation professionnelle dans les autres pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment le reversement intégral des produits de la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA) aux structures de financement de la formation professionnelle,

recommandons le reversement des produits de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA) pour le financement de la composante formation professionnelle de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels ;

10. Invitons à accompagner et suivre les Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ) et à dynamiser les centres d'écoute et de dialogue pour jeunes

- **considérant** l'absence de données statistiques fiables sur les Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ),
- **Considérant** la contribution des Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ) au développement local et national,

- **considérant** les difficultés rencontrées par les Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ) dans la mise en œuvre de leurs activités,
- **considérant** l'absence d'une base juridique et technique régissant le financement des Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ) par l'Etat,
- **considérant** la nécessité d'encadrement des jeunes dans les communes,
- **considérant** le transfert des compétences et des ressources aux communes dans les domaines de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi,
- **considérant** le non fonctionnement des centres d'écoute et de dialogue pour jeunes construits par l'Etat,

recommandons :

- 1) la mise en place d'une base de données des Mouvements et Associations de Jeunesse (MAJ),
- 2) l'augmentation de l'enveloppe financière allouée aux mouvements et associations de jeunesse (MAJ),
- 3) l'adoption des conditions d'accompagnement des MAJ par le ministère en charge de la jeunesse,
- 4) la création de services en charge de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles dans toutes les collectivités territoriales (communes et régions),
- 5) la dotation de tous les centres d'écoute et de dialogue pour jeunes en moyens humains, financiers, logistiques et matériels pour assurer leur fonctionnels d'ici à 2019 ;

11. Demandons d'accompagner la mise en place d'une faitière des organisations de jeunesse avec des démembrements aux niveaux régional, provincial et communal

- **considérant** la mission d'encadrement, d'animation et d'éducation des jeunes en dehors du cadre scolaire assigné au ministère en charge de la jeunesse,
- **considérant** la mission d'organisation et de réglementation des MAJ assigné au ministère en charge de la jeunesse,
- **considérant** la nécessité de disposer d'une structure faitière des MAJ chargée de représenter et de mobiliser les jeunes autour des actions de développement,
- **préoccupés** par l'absence d'une structure faitière légitime devant servir d'interface entre les jeunes et les autorités,

recommandons l'accompagnement de l'Etat dans la mise en place d'une faitière des organisations de jeunesse avec des démembrements aux niveaux régional, provincial et communal ;

12. Demandons la prise en compte des préoccupations actuelles des jeunes de la diaspora

- **Considérant** l'importance numérique des compatriotes vivant à l'étranger,
- **Considérant** la mission assignée aux burkinabè de l'extérieur dans la mobilisation des ressources pour le financement des investissements structurants du PNDES, le renforcement de l'entrepreneuriat et de l'innovation surtout dans le domaine des TIC,
- **Vu** l'intérêt manifeste de notre diaspora à contribuer au développement économique et social de notre chère patrie,

recommandons ce qui suit :

- 1) l'exonération pour une période donnée des taxes douanières au profit des jeunes de la diaspora porteurs de projets structurants et désirant investir au Burkina Faso,
- 2) la mise en place de mécanismes pour collecter par le biais des trésoreries des missions diplomatiques et consulaires, l'épargne des burkinabè de l'extérieur en vue du financement des projets des jeunes,
- 3) la rénovation de la Maison du Burkina à paris ;

13. Invitons à mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la jeunesse

- **considérant** la non mise en œuvre des recommandations des éditions des Fora Nationaux de la Jeunesse (FNJ),
- **considérant** la nécessité de suivre la mise en œuvre des recommandations des présents Etats Généraux de la Jeunesse,
- **considérant** l'importance de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de la Jeunesse,

recommandons la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de la Jeunesse ;

14. Nous engageons pour une mise en œuvre réussie du PNDES

- **considérant** le Plan national de développement économique et social (PNDES) comme une réponse appropriée aux défis de développement et de la gouvernance qui s'imposent aux populations en général et à la jeunesse en particulier,

- **considérant** que le PNDES pose les fondements de la participation politique, économique et sociale de la jeunesse dans l'optique du contrat social de type nouveau prôné par le Président du Faso,
- **convaincus** que le PNDES renferme des mesures qui visent l'amélioration des conditions de participation de la jeunesse au renouveau économique politique et social au Burkina en conformité avec les engagements internationaux notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD), la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance,
- **mesurant** l'impact économique et social des actions de création d'emplois contenues dans le PNDES en témoigne le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes qui ambitionne de créer à terme 90 000 emplois,
- **affirmons notre soutien pour une mise en œuvre réussie du PNDES au Burkina Faso ;**

15. Félicitons le Chef de l'Etat pour sa disponibilité et son engagement constant aux côtés de la jeunesse

- **considérant** le Programme Présidentiel approuvé par le peuple en 2015, dans lequel, le Président du Faso, s'est engagé à former un contrat social de type nouveau avec le peuple pour l'avènement d'un Burkina fondé sur les valeurs de démocratie et de justice sociale en phase avec les aspirations du peuple insurgé,
- **mesurant** l'importance et le rôle de la jeunesse, fer de lance de l'insurrection populaire d'octobre 2014 et de la résistance au coup d'Etat de septembre 2015, dans ce contrat social,
- **considérant** l'attachement des plus hautes autorités de notre pays à la cause de la jeunesse et leur disponibilité à lui donner toute sa place dans le processus de construction et de développement de notre pays,

- **adressons nos vives félicitations à Son Excellence Rock Marc Christian KABORE, pour sa disponibilité et les actions en faveur de la jeunesse sous son leadership éclairé.**

Fait à Ouagadougou le 18 novembre 2017

LES ETATS GENERAUX DE LA JEUNESSE